

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 812

AMENDEMENT

présenté par

M. Ciotti, M. Carbonnel, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Chaix, M. Chavent,
Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux,
Mme Ricourt Vaginay, M. Trébuchet, M. Verny et les membres du groupe Union des droites pour
la République

ARTICLE 20 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR s'inscrit dans la logique de son amendement déposé en première lecture, malheureusement tombé.

La propagation de la vente et de la consommation de drogue en France est catastrophique pour notre sécurité, notre santé publique ainsi que pour la solidité de nos institutions républicaines.

Une des problématiques de cette propagation est le lien entre les consommateurs très actifs, accros, et les consommateurs plus occasionnels ou néophytes.

Depuis le lancement de l'expérimentation des "salles de shoot" au milieu des années 2010, expérimentation prorogée en 2021 par le pouvoir macroniste, les pouvoirs publics acceptent et encouragent la consommation de drogue en plein centre des villes, au milieu des habitants, des curieux, sans être inquiété par la police.

Une logique inverse doit être poursuivie par les pouvoirs publics : casser la dynamique de réseau entre les addicts et les consommateurs pas encore atteints ou les curieux en les isolant du reste de la population.

Par ailleurs, l'implantation de salles de shoot, qui attirent drogués et trafiquants au plein coeur des villes, à côté d'écoles, d'habitations, de commerces, cause de vrais problèmes de sécurité pour les riverains, enfants, parents, personnes âgées.

L'expérimentation doit prendre fin le 31 décembre 2025 et cet amendement s'assure que ce sera véritablement le cas.